

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 7 août 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Marc Duchesne (DM-23-147) demande une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal, sur le lot 6 088 862, en réduisant les marges latérales à 2 et 4,9mètres au lieu des 5 mètres exigés au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 19^{ième} jour du mois de juillet 2023

Jimmy Houde
Directeur général